



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DES LETTRES

Ecole de langue
et de civilisation françaises

Année d'immersion de français langue étrangère

(ADI)

2022-2023



INFORMATION IMPORTANTE POUR LES ETUDIANT-ES !

Le **contenu** et les **supports** de cours et conférences sont protégés par la loi fédérale sur les droits d'auteur et, à ce titre, ils ne peuvent pas être reproduits et diffusés sans autorisation.

En outre, la **voix** et **l'image** des enseignant-es et conférenciers/ères leur appartiennent et sont protégées par le code civil (article 28 CCS). Tout enregistrement, même à des fins personnelles et/ou pédagogiques, doit donc faire l'objet d'une demande préalable explicite auprès de l'enseignant-e ou conférencier/ère concerné-e.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DES LETTRES
Ecole de langue
et de civilisation françaises

ÉCOLE DE LANGUE ET DE CIVILISATION FRANÇAISES

Bâtiment Landolt – 2, rue De-Candolle – 1211 Genève 4

secretariat-elcf@unige.ch

<https://www.unige.ch/lettres/elcf>

☎ +41 (0)22 379 74 33

ADI (ANNÉE D'IMMERSION)

Administration

Secrétariat ELCF

Rue De-Candolle 2

5^{ème} étage

Horaires de réception :

Lundi : 13h30-17h00

Mardi : 10h00-13h00

Mercredi : 10h00-12h00

Jeudi : 10h00-16h00

Secrétaire répondante

Marie-Thérèse Diaz

☎ +41 (0)22 379 74 33

Marie-Therese.Diaz@unige.ch

Directrice de l'ELCF
et conseillère académique

Isabelle Racine

Horaires de réception sur rendez-vous :

lundi 15h00-16h00 et

mercredi 14h30-15h30

Isabelle.Racine@unige.ch

Responsable de la
filière ADI

Anne Grobet

Horaires de réception : sur rendez-vous

Anne.Grobet@unige.ch

Service des admissions

Uni-Dufour – 24, rue Général Dufour – 2^{ème} ét.

☎ +41 (0)22 379 77 39

<https://www.unige.ch/immatriculations>

Privilégier les demandes en ligne :

<https://admissions.unige.ch/kayako/>

Point d'information ouvert du lundi au vendredi, de
11h30 à 14h00 (Uni Dufour, Boutique UNIGE)

Informations générales

Horaire des cours

L'heure académique genevoise commence au quart et s'achève à l'heure juste. Les enseignements sur deux périodes sont généralement groupés.

Programme général des cours de l'Université, à consulter en ligne : <https://pgc.unige.ch/>

Présence

Une fréquentation régulière des enseignements est attendue.

Examens

Pour l'année d'immersion, l'inscription aux cours et aux examens se fait en début d'année par le secrétariat (pas d'inscription sur IEL).

- L'inscription aux examens peut être soumise aux conditions d'accès aux examens fixées par les enseignant-es pour certains de leurs enseignements.
- Elle est ferme et a valeur d'engagement. Toute modification, ou retrait dûment justifié, doit être signalée par écrit au secrétariat de l'ELCF.
- L'étudiant-e inscrit-e aux examens qui ne se présentera pas aux épreuves (**absence**) subira un **échec (note « 0 »)**. Ceci est aussi valable pour les étudiant-es soumis-es aux contrôles continus. Aucune dérogation ne sera admise, sauf en cas de force majeure.
- En cas de **maladie**, le/la candidat-e doit avertir immédiatement le secrétariat de l'ELCF et faire parvenir un certificat médical au plus tard dans les 3 jours. Un certificat médical présenté après avoir passé l'examen ne pourra pas annuler la note obtenue.
- **Toute absence doit, dans la mesure du possible, être annoncée à l'enseignant-e responsable de l'examen par courriel.**

Changement des données personnelles

Toute modification des données personnelles (changement d'adresse postale, de nom, de téléphone, etc.) doit être faite directement par l'étudiant-e sur son portail (www.unige.ch, onglet « Portail »).

Matériel d'enseignement

Participation aux frais de photocopies : CHF 20.- par semestre. Les enseignant-es de l'ELCF distribuent pendant l'année un important matériel pédagogique photocopié pour lequel l'Ecole demande aux étudiant-es cette participation forfaitaire.

Communications

Pour toute communication concernant leurs études, les étudiant-es sont priés d'utiliser exclusivement leur adresse universitaire (xxx@etu.unige.ch). Cette messagerie doit être relevée régulièrement.

Des informations importantes sont également communiquées via le portail en ligne personnel de chaque étudiant-e. Il est accessible sur la page d'accueil du site de l'Université de Genève (onglet « Portail »).

Il est nécessaire de consulter régulièrement le site internet de l'ELCF, pour tout avis urgent ou important (<https://www.unige.ch/lettres/elcf>).

Absences

Absence temporaire prolongée : à signaler immédiatement au secrétariat de l'ELCF.

Maladie : présenter un certificat médical en principe dès le troisième jour d'absence aux cours. Les certificats médicaux présentés a posteriori ne sont pas considérés comme valables.

Congé : en principe il n'est pas possible de demander un semestre de congé à l'ADI (cursus limité à deux semestres).

Règlement et plan d'études

Il est recommandé aux étudiant-es de prendre attentivement connaissance du Règlement d'études propre à l'ELCF (en cliquant sur [ce lien](#)), ainsi que du Plan d'études de l'ADI, disponible dans cette brochure et [en ligne](#).

Attestation de réussite

Pour les étudiant-es inscrit-es dans un programme d'échange ou de mobilité IN, les documents (procès-verbal de notes et attestations) sont envoyés en principe par le Service de la Mobilité académique.

Abandon des études

Un-e étudiant-e immatriculé-e à l'UNIGE (sans être dans un programme de mobilité) et admis-e exceptionnellement à l'ADI peut demander, par écrit, en tout temps, sauf pendant les sessions d'examens, à être exmatriculé-e de l'Université. Lorsque des taxes sont dues à l'Université de Genève, le non-paiement des taxes est considéré comme un abandon des études.

Poursuite des études à l'UNIGE

Les étudiant-es qui souhaitent continuer leurs études à l'Université de Genève après l'Année d'immersion doivent se renseigner auprès du Service des admissions sur les délais pour entreprendre les démarches. Voir : <https://www.unige.ch/immatriculations/>. La réussite de l'ADI (attestation de niveau B1) ne les dispense pas de l'examen de français ou de l'obtention d'une certification B2 pendant l'été.

Autres informations utiles

Bibliothèques : <http://www.unige.ch/biblio/fr>

Téléchargez l'application UNIGE : <http://www.unige.ch/mobile/>

UNIGE Mobile est l'application officielle de l'Université de Genève. Elle vous permet d'accéder aux principaux services de l'UNIGE et vous sert de guide dans vos démarches quotidiennes sur le campus, en vous apportant des informations ciblées en fonction de votre Faculté et de vos thématiques préférées.

Vie étudiante à l'UNIGE

Les pages dédiées à la vie de campus permettent d'accéder à des informations concernant l'accueil et l'intégration, la vie quotidienne à l'UNIGE, les besoins financiers, l'offre culturelle et sportive, etc.

<https://www.unige.ch/dife/vie-de-campus>

Association des Etudiants de Français Langue étrangère

L'association intègre aussi des étudiant-es d'échange et propose des activités destinées à l'ensemble des étudiant-es de FLE, qu'ils ou elles soient membres ou non de l'association.

www.facebook.com/ae fle.ch

ae fle@unige.ch

Pôle Santé social et centre de conseil psychologique

<https://unige.ch/dife/sante-psychologie/nous-contacter/>

rue de Candolle 4 – 1205 Genève

Centre de carrière de l'UNIGE

Offres d'emploi à consulter (login demandé)

<http://www.unige.ch/dife/emploi/>

Logement

☎ +41 (0)22 379 77 20

<https://www.unige.ch/batiment/service-batiments/logements/accueil/>

logements@unige.ch

rue des Battoirs 7 – 1211 Genève 4

Permanence juridique des étudiants

<http://www.pje-ge.ch/>

info@pje-ge.ch

Maison de quartier de la Jonction – Av. de Ste-Clotilde 18bis – 1205 Genève

Plan d'études

Avant-propos

Objectifs

L'Année d'immersion (ADI) est avant tout destinée à accueillir des étudiant-es non-francophones de mobilité, qui ont le Français langue étrangère comme branche d'études dans leur université d'origine et dont l'objectif est de perfectionner l'apprentissage de la langue lors d'un séjour universitaire en francophonie de 1 ou 2 semestres tout en enrichissant leurs connaissances culturelles. Des compétences et connaissances de base sont requises pour intégrer l'ADI : elles correspondent à celles décrites par le niveau A2 du *Cadre commun européen de référence pour les langues*¹ (CECRL). Le nombre de places étant limité, une procédure de pré-inscription est mise en place durant le semestre de printemps pour la rentrée d'automne ; une fois admis-es, les candidat-es devront participer à un test d'orientation de cursus obligatoire, ayant lieu deux semaines environ avant le début officiel du semestre académique. Ce test d'orientation de cursus permettra, le cas échéant, d'orienter et d'admettre les étudiant-es plus avancé-es soit dans les programmes de l'AP (B1-B2), soit dans les programmes du DEFLE (B2-C1). Ce sera donc un avantage pour eux/elles.

L'ADI propose une année de français intensif, dans la perspective d'amener les étudiant-es au moins au niveau B1. Les étudiant-es peuvent s'inscrire à l'année complète ou pour un seul semestre, celui d'automne de préférence.

Organisation des études

Le cursus de l'ADI est organisé en deux grands blocs : le premier contient des enseignements généraux et annuels de langue. Le deuxième propose des enseignements semestriels de spécialité, orientés également vers des savoirs culturels.

Les enseignements sont essentiellement donnés sous forme de cours-séminaires (CS) et de travaux pratiques (TP), qui requièrent la participation active et assidue des étudiant-es.

Bloc 1

Une progression significative de la maîtrise de la langue, dans ses différentes composantes linguistiques et pragmatiques et tant à l'écrit qu'à l'oral est l'objectif principal des enseignements annuels de ce bloc/tronc commun. Les cours-séminaires « Ecrit-grammaire » et « Activités orales » ainsi que les TP « Prononciation » sont soumis à évaluation notée. Un travail personnel au laboratoire de langue, adapté aux besoins spécifiques de chaque apprenant-e (grammaire, prononciation ou oral) donnera lieu à une attestation.

Bloc 2

Le deuxième bloc propose des enseignements et des ateliers semestriels, aux contenus thématiques diversifiés, qui permettront aux étudiant-es d'approfondir certains aspects linguistiques, de s'initier à la lecture de textes littéraires et de se familiariser avec des aspects historiques, sociaux et culturels propres à Genève, à la Suisse ou à la francophonie. Grâce à la validation d'un « projet personnel », les étudiant-es y seront également encouragé-es à participer à des activités « hors les murs » (en s'inscrivant par exemple à certains ateliers proposés par les Activités culturelles ou en menant à bien un tandem). Le choix et la validation du « projet personnel » se fait par un-e des enseignant-es de l'ADI jouant le rôle de tuteur. En principe, les étudiant-es valideront 3 enseignements au semestre d'automne et 2 enseignements + le projet personnel au semestre de printemps.

¹ Où l'on distingue six niveaux allant de A1 à C2. Pour des informations concernant la description des niveaux, voir le site Internet : <https://www.coe.int/fr/web/common-european-framework-reference-languages/levels>.

Evaluation

Attestation, contrôle continu ou examen. Le « Descriptif des enseignements » (mis à jour au début de chaque année académique) précise le type et les modalités d'évaluation de chaque enseignement.

Les épreuves des contrôles continus peuvent avoir lieu pendant les semaines de cours ou en session d'examen. Les dates des épreuves qui ont lieu pendant les cours sont communiquées au début de chaque semestre. Les dates des épreuves qui ont lieu en session sont affichées une dizaine de jours avant le début de chaque session.

Un-e étudiant-e absent-e à une épreuve du contrôle continu reçoit la note 0 pour cette épreuve. Aucune épreuve de remplacement n'est organisée.

Pour que le Bloc 1 soit considéré comme réussi, l'étudiant-e doit avoir obtenu la note moyenne minimale de 4 pour l'ensemble des enseignements, tout en remplissant les deux conditions suivantes :

- Il/Elle doit avoir obtenu la note minimale de 4 pour chacun des enseignements 1.1 et 1.2.
- Aucune note inférieure à 3 ne peut entrer dans la composition de la moyenne finale.

Le Bloc 2 est réussi si l'étudiant-e obtient la note moyenne minimale de 4 pour l'ensemble des enseignements, sous condition qu'aucune note inférieure à 3 n'entre dans la composition de la moyenne finale.

Durée des études

L'ADI est en principe un cursus d'études à plein temps de deux semestres, sans redoublement possible. Le volume de travail requis pour valider l'ADI complète correspond à 54 crédits ECTS. Les étudiant-es de mobilité qui seraient accueilli-es à l'ADI pour un seul semestre peuvent y valider 27 crédits au maximum. Les étudiant-es sont encouragé-es à profiter de leur séjour à l'Université de Genève pour suivre quelques cours publics et mener des activités culturelles.

Attestation de réussite

Au terme de l'ADI suivie sur l'année entière, l'étudiant-e reçoit un procès-verbal de ses notes et, s'il/elle satisfait aux exigences requises (réussite des deux composantes de l'ADI, voir *supra*), une attestation de réussite. Cette attestation mentionnera des équivalences en crédits ECTS, que les universités d'origine pourront choisir de valider.

Un-e étudiant-e inscrit-e à l'ADI pour un seul semestre recevra également un procès-verbal de ses notes qui mentionnera les crédits ECTS correspondant aux enseignements validés.

Au terme de l'ADI (annuelle ou semestrielle), un-e étudiant-e qui souhaiterait intégrer un cursus de l'Université de Genève reste soumis-e à l'examen de français.

Année d'immersion ADI

Bloc 1	Compétences linguistiques générales	36 crédits
Description	Les enseignements de ce bloc visent à développer les compétences linguistiques de façon à atteindre le niveau B1 du CECRL, en particulier dans des activités de production écrite et d'interaction orale.	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none"> • 1.1 6h/AN de CS : <i>Ecrit – grammaire</i> • 1.2 4h/AN de CS : <i>Activités orales</i> • 1.3 2h/AN de TP : <i>Prononciation</i> • 1.4 1h/AN de TP : <i>Laboratoire de langue</i> 	<p>(18 crédits)</p> <p>(12 crédits)</p> <p>(4 crédits)</p> <p>(2 crédits)</p>
Attestation(s)	Une attestation dans 1.4	
Evaluation	Contrôle continu pour 1.1, 1.2 et 1.3	
Condition(s)	Les moyennes respectives de 1.1 (« Ecrit-grammaire ») et de 1.2 (« Activités orales ») ne peuvent pas être inférieures à 4.	
Remarque(s)	Les étudiant-e-s peuvent bénéficier du laboratoire de langue pour du travail en autonomie qui dépasse 1h/AN, mais ces TP facultatifs ne sont pas crédités.	

Bloc 2	Compétences spécifiques et transversales	18 crédits
Description	Dans ce bloc, l'étudiant-e pourra choisir un certain nombre d'enseignements qui visent soit à perfectionner de façon ciblée une des compétences du bloc 1, soit à se confronter aux aspects sociologiques et interculturels liés à l'insertion dans le milieu genevois et dans la francophonie au sens large.	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none"> • 2.1 5 x 2h/Semestre de CS ou de TP • 2.2 <i>Projet personnel</i> 	<p>(5x3 crédits)</p> <p>(3 crédits)</p>
Attestation(s)	1 attestation dans 2.2	
Evaluation	Contrôle continu ou Examen, dans chacun des CS ou TP de 2.1	
Condition(s)	Aucune note ne peut être inférieure à 3.	
Remarque(s)	La liste des CS et TP offerts comprend des enseignements qui ciblent une compétence linguistique spécifique ou qui se situent dans le champ culturel de la francophonie et de la Suisse. Seul le « Descriptif des enseignements » fait foi pour le détail et l'intitulé des enseignements.	

Descriptif des enseignements

Abréviations

CR = cours, CS = cours-séminaire, SE = séminaire, TP = travaux pratiques

A = semestre d'automne, P = semestre de printemps, AN = annuel

Bloc 1 – Compétences linguistiques générales

Ecrit – grammaire

30EL050 – CS.AN (annuel)

Matthieu Bernhardt, mercredi 8-10, jeudi 14-16, vendredi 8-10

Objectifs et contenu

Ce cours-séminaire vise, d'une part, à améliorer la compréhension de divers types de textes et, d'autre part, à développer des compétences grammaticales et rédactionnelles. L'articulation de diverses activités de lecture, d'analyse de texte, de grammaire et de rédaction permettra aux étudiant-es d'élargir leurs compétences linguistiques tout en approfondissant leurs connaissances des cultures francophones et du milieu universitaire suisse.

Evaluation

Contrôle continu : le contrôle continu se compose de quatre épreuves écrites réparties sur l'année (deux par semestre, dont une pendant les cours et une en session d'examen). Durée des contrôles : entre 1h30 et 2h00. La moyenne est calculée en prenant la note de la dernière épreuve (qui compte double) et les deux meilleures notes des trois autres épreuves.

Condition : présence obligatoire à 80 % des cours et participation obligatoire aux exercices de rédaction prévus (selon des modalités et un calendrier précisés en début d'enseignement).

Activités orales

30EL053 – CS.AN (annuel)

Martine Lenoble, mardi 14-16, mercredi 10-12

Objectifs et contenu

L'objectif de ce cours-séminaire est d'améliorer les compétences orales, en réception comme en production. A partir de documents sonores, vidéo, écrits et iconographiques essentiellement orientés sur la vie en Suisse et la vie à l'université, un travail sera mené sur les particularités de l'oral, la description, la narration et l'argumentation simple.

Les activités menées en cours varieront entre l'écoute et la compréhension de documents sonores, la lecture expressive, les petits exposés individuels et les travaux de groupes.

Evaluation

Contrôle continu, en collaboration avec le cours « Prononciation ». Il se compose de deux épreuves orales d'une durée chacune de 30 minutes environ, l'une pendant la session d'examen de janvier-février, l'autre pendant celle de mai-juin. Les modalités d'évaluation seront précisées en début d'enseignement.

Conditions : pour pouvoir se présenter aux épreuves en session, l'étudiant-e doit avoir fréquenté régulièrement le cours (80% de taux de présence minimum) et collaboré activement aux exercices collectifs et individuels prévus en classe.

Prononciation

30EL051 - TP.AN (annuel)

Marion Didelot, lundi 12-14 (semestre d'automne)

Romain Isely, lundi 12-14 (semestre de printemps)

Objectifs et contenu

L'objectif de cet enseignement est d'améliorer la communication orale à travers un travail ciblé sur la prononciation. Le cours aura lieu au laboratoire de langue afin d'entraîner au mieux les compétences de compréhension et de production des sons du français tout en mettant en évidence les différences qui existent entre l'écrit et l'oral. Des exercices pour améliorer le rythme et l'intonation seront proposés tout au long de l'année mais nous travaillerons plus en détails la production des consonnes et des voyelles en insistant sur leurs caractéristiques ainsi que sur les difficultés qu'elles peuvent poser.

Evaluation

Contrôle continu, en collaboration avec le cours « Activités orales ». Il se compose de deux épreuves d'une durée chacune de 30 minutes environ, l'une pendant la session d'examen de janvier-février, l'autre pendant celle de mai-juin. Les modalités d'évaluation seront précisées en début d'enseignement.

Conditions : pour pouvoir se présenter aux épreuves en session, l'étudiant-e doit avoir été présent-e à au moins 80% des séances de TP et avoir participé activement au travail en classe.

Remarque : les progrès des étudiant-es seront évalués régulièrement en cours d'année grâce à des contrôles formatifs.

Laboratoire de langue

30EL052 - TP.AN (annuel)

Romain Isely, mardi 12-13

Objectifs et contenu

L'objectif de cet enseignement en laboratoire de langue est d'améliorer la communication en français. Pour cela, le travail s'articulera à l'aide de différentes activités et ressources, principalement numériques, autour de deux axes : un premier, qui reprendra ce qui aura été vu aux activités de prononciation le lundi, et un second, qui travaillera plus particulièrement la compétence de compréhension de l'oral.

Evaluation

Attestation, qui s'obtient grâce à : a) une présence de minimum 80% en cours, b) une participation active et c) une maîtrise des outils du laboratoire.

TP au laboratoire de langues

30EL028 – TP.AN (annuel)

Françoise Zay, mardi 13-14

32M1071 – TP.AN (annuel)

Françoise Zay, mercredi 13-14

Ces deux créneaux supplémentaires de travaux pratiques (TP) au laboratoire de langue sont facultatifs, et proposés aux étudiants qui voudraient s'entraîner de manière plus intensive dans des exercices de prononciation : ils peuvent s'ajouter aux enseignements obligatoires (30EL051 et 30EL052) mais ils ne les remplacent pas. Il n'y a ni évaluation ni crédits spécifiquement liés à ce travail, réalisé en autonomie.

Attention : ces TP facultatifs ne seront ouverts à l'ADI qu'à partir du 4 octobre. Le nombre de place peut être limité.

Bloc 2 – Compétences spécifiques et transversales

Expression écrite : les textes informatifs

30EL054 – CS.A (semestriel, automne)

Laurence Benetti, lundi 10-12

Objectifs et contenu

L'objectif de cet enseignement est de stimuler l'écriture de textes à dominante informative.

Pour l'apprentissage des procédés et structures essentiels permettant d'élaborer un texte informatif, des journaux, articles scientifiques, manuels, dictionnaires et encyclopédies fourniront le matériau à observer puis à imiter. Les étudiant-es partiront donc de l'observation de textes brefs et variés afin de s'en servir comme modèles pour s'entraîner à l'écriture.

Chaque séance abordera une notion ou compétence spécifique et les exercices se concentreront sur une difficulté à la fois. Des travaux d'écriture à rendre régulièrement ainsi que des corrections collectives effectuées en classe permettront également aux apprenant-es d'améliorer leur niveau et de progresser en français écrit.

Evaluation

Contrôle continu formé de 2 épreuves ayant lieu pendant les cours et en session d'examen selon un calendrier et des modalités précisées au début des cours.

Conditions : participation régulière aux cours (80% de taux de présence minimum) et 4 travaux à rendre dans les délais fixés par l'enseignante.

Des villes en chansons

30EL048 – CS.A (semestriel, automne)

Martine Lenoble, mardi 8-10

Objectifs et contenu

Ce cours thématique donne aux étudiant-es l'occasion de découvrir des chansons francophones qui évoquent des villes de différents pays. Il permettra à chacun-e d'enrichir ses connaissances culturelles sur différentes villes du monde, de découvrir des artistes contemporains et leur univers musical ainsi que de développer ses connaissances linguistiques liées aux caractéristiques géographiques, architecturales, naturelles, urbaines et à l'expression des impressions / sentiments.

Evaluation

Examen écrit en session.

Pour pouvoir se présenter à l'examen, l'étudiant.e doit avoir assisté à 80% des cours et réalisé une présentation orale et écrite durant le semestre (modalités précisées en début d'enseignement).

Balades genevoises

Objectifs et contenu

Ce cours thématique donne aux étudiant-es l'occasion de découvrir des lieux emblématiques de Genève, historiques ou contemporains, urbains ou champêtres et de devenir voyageur/voyageuse et photographe, en réalisant un album de voyages genevois commenté. Il permettra d'enrichir ses connaissances culturelles sur la ville de Genève ainsi que ses connaissances linguistiques liées au paysage urbain et à l'expression des impressions / sentiments. Chaque semestre sera composé de six balades, en alternance avec des cours en salle de classe. L'album sera composé de 30 photos (5 photos par balade) accompagnées d'une légende (petit commentaire rédigé) et d'un texte introductif d'environ 300 mots.

Evaluation

Examen oral en session

Pour pouvoir se présenter à l'examen, l'étudiant-e doit avoir assisté à 80% des cours et balades et réalisé un album photos commenté (version numérique ou papier).

Remarque

Cet enseignement a lieu au semestre d'automne et au semestre de printemps, avec un programme différent chaque semestre.

Pas besoin de matériel spécialisé, les photos peuvent être réalisées avec un simple téléphone portable.

Balades genevoises I

30EL055 – CS.A (semestriel, automne)

Martine Lenoble, mercredi 14-16

Balades genevoises II

30EL056 – CS.P (semestriel, printemps)
Martine Lenoble, mercredi 14-16

Cultures francophones

30EL058 – CS.P (semestriel, printemps)
Matthieu Bernhardt, Nadine Bordessoule, Sylvain Medzogo, vendredi 12-14

Objectifs

Ce cours thématique se propose d'introduire à l'étude des cultures francophones à travers divers ateliers thématiques qui permettront aux étudiants d'aborder la francophonie d'un point de vue culturelle en lien avec un panorama des pays francophones, une première approche de la littérature suisse romande et deux sorties au théâtre à Genève.

Evaluation :

Examen oral en session.

Condition : présence obligatoire à 80% des cours et aux deux sorties théâtrales.

Projet personnel

30EL059 – Atelier (annuel)
Anne Grobet, lundi 16-17

La première séance (information et présentation) aura lieu le lundi 26 septembre 2022.

Objectifs

Les étudiant-es de l'ADI sont encouragé-es à participer à des activités « hors programme », liées à l'offre de l'UNIGE (cours public) ou à l'intégration à la vie étudiante sur le campus (en s'inscrivant par exemple à certains ateliers proposés par les Activités culturelles ou en menant à bien un tandem). Le choix et la validation du « projet personnel » se fait pendant le semestre d'automne mais le ou les projets se poursuivent sur l'année.

Evaluation

Attestation, selon des modalités fixées d'entente avec l'enseignante responsable.

Codes et emplacements des salles de cours

Code	Bâtiment	Adresse
PHIL	Philosophes	Bd des Philosophes 22 1205 Genève
BAT	Battelle A	Rte de Drize 7 1227 Carouge
SCII	Sciences II	Quai Ernest-Ansermet 30 1205 Genève
IFAGE	Ifage	Place des Augustins 19 1205 Genève
ATHENEE	Palais de l'Athénée	Rue de l'Athénée 2 1205 Genève
MARAICHERS	UNIGE : Section des sciences de la Terre et de l'environnement	Rue des Maraîchers 13 1205 Genève
L.S.	Les Salons	Rue J.-F. Bartholoni 6 1204 Genève
M	Uni Mail	Boulevard du Pont-d'Arve 40 1205 Genève
PM	Pavillon Mail	Boulevard du Pont-d'Arve 40 <i>derrière Uni Mail</i>
U	Uni Dufour	Rue du Général-Dufour 24 1205 Genève
UOG	Université Ouvrière de Genève	Place des Grottes 3 1201 Genève
L	Landolt	Rue De-Candolle 2 1205 Genève



<https://www.unige.ch/lettres/fr/infos/lieu/>

Semestre d'automne 2022	
Rentrée (séance d'information)	Lundi 19 septembre
Début des cours Fin des cours	Mercredi 21 septembre Vendredi 23 décembre
Dies Academicus (pas de cours entre 10h et 12h)	Vendredi 14 octobre
Semaine de lecture (pas de cours)	Du lundi 7 au vendredi 11 novembre
<i>Session d'examens janvier-février 2023</i>	<i>Du lundi 23 janvier au mercredi 8 février</i>

Semestre de printemps 2023	
Début des cours Fin des cours Semaine de révision	Lundi 20 février Vendredi 19 mai Du lundi 22 au vendredi 26 mai
Pâques (congé)	Du vendredi 7 au dimanche 16 avril
Fête du travail (congé)	Lundi 1 ^{er} mai
Ascension (congé)	Jeudi 18 mai
Pentecôte (congé)	Lundi 29 mai
<i>Session d'examens mai-juin 2023</i>	<i>Du mardi 30 mai au vendredi 16 juin</i>
<i>Session d'examens août-septembre 2023</i>	<i>Du lundi 28 août au vendredi 8 septembre (dates susceptibles d'être modifiées !)</i>

ADI
2022 / AUTOMNE

	LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			
08:15 à 09:00				30EL048	LENOBLE	PHIL 114 A	30EL050	BERNHARDT	PHIL 114 AN				30EL050	BERNHARDT	PHIL 114 AN	08:15 à 09:00
09:15 à 10:00				30EL048	LENOBLE	PHIL 114 A	30EL050	BERNHARDT	PHIL 114 AN				30EL050	BERNHARDT	PHIL 114 AN	09:15 à 10:00
10:15 à 11:00	30EL054	BENETTI	PHIL 006 A				30EL053	LENOBLE	MARAICHERS 201 A							10:15 à 11:00
11:15 à 12:00	30EL054	BENETTI	PHIL 006 A				30EL053	LENOBLE	MARAICHERS 201 A							11:15 à 12:00
12:15 à 13:00	30EL051	DIDELOT	LABO PHIL 111 A	30EL052	ISELY	LABO PHIL 111 AN										12:15 à 13:00
13:15 à 14:00	30EL051	DIDELOT	LABO PHIL 111 A	30EL028	ZAY	LABO PHIL 111 AN	32M1071	ZAY	LABO PHIL 111 AN							13:15 à 14:00
14:15 à 15:00				30EL053	LENOBLE	IFAGE 402 AN	30EL055	LENOBLE	PHIL 214 A	30EL050	BERNHARDT	PHIL 114 AN				14:15 à 15:00
15:15 à 16:00				30EL053	LENOBLE	IFAGE 402 AN	30EL055	LENOBLE	PHIL 214 A	30EL050	BERNHARDT	PHIL 114 AN				15:15 à 16:00
16:15 à 17:00	30EL059	GROBET	IFAGE 407 AN													16:15 à 17:00
17:15 à 18:00																17:15 à 18:00

ADI
2023 / PRINTEMPS

	LUNDI				MARDI				MERCREDI				JEUDI				VENDREDI								
08:15 à 09:00									30ELO50	BERNHARDT	PHIL 114	AN					30ELO50	BERNHARDT	PHIL 114	AN					08:15 à 09:00
09:15 à 10:00									30ELO50	BERNHARDT	PHIL 114	AN					30ELO50	BERNHARDT	PHIL 114	AN					09:15 à 10:00
10:15 à 11:00									30ELO53	LENOBLE	PHIL 012	P													10:15 à 11:00
11:15 à 12:00									30ELO53	LENOBLE	PHIL 012	P													11:15 à 12:00
12:15 à 13:00	30ELO51	ISELY	LABO PHIL 111	P	30ELO52	ISELY	LABO PHIL 111	AN									30ELO58	BERNHARDT/BORDESSOULE MEDZOGO	M 2150	P					12:15 à 13:00
13:15 à 14:00	30ELO51	ISELY	LABO PHIL 111	P	30ELO28	ZAY	LABO PHIL 111	AN	32M1071	ZAY	LABO PHIL 111	AN					30ELO58	BERNHARDT/BORDESSOULE MEDZOGO	M 2150	P					13:15 à 14:00
14:15 à 15:00					30ELO53	LENOBLE	IFAGE 402	AN	30ELO56	LENOBLE	PHIL 003	P	30ELO50	BERNHARDT	PHIL 114	AN									14:15 à 15:00
15:15 à 16:00					30ELO53	LENOBLE	IFAGE 402	AN	30ELO56	LENOBLE	PHIL 003	P	30ELO50	BERNHARDT	PHIL 114	AN									15:15 à 16:00
16:15 à 17:00	30ELO59	GROBET	IFAGE 407	AN																					16:15 à 17:00
17:15 à 18:00																									17:15 à 18:00